

RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des Assurances GROUPAMA Centre Manche.

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

COUVERTURE MEDICALE :

Assurée par la Croix Rouge Française, antenne de Louviers

RESPONSABILITE :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Ils pourront arrêter un participant en mauvaise condition physique apparente.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

RESULTATS :

Affichage et proclamation des résultats à partir de 12H00.

Parcours NOUVEAU PARCOURS

Départs et arrivées : A proximité du parc de la mairie

Parking : Centre commercial LECLERC à 500 m.

Vainqueurs en 2019 : Kevin DOS SANTOS Renault Aubevoive en 31'38'47
Floriane GOBERT Vallée d'Avre en 41'30

Le challenge **René MARC** est attribué au club, association ou entreprise qui a le plus grand nombre de participants sur l'ensemble de toutes les courses. Définitif au bout de la 3^{ème} consécration.

Le trophée **Didier FONTS** est attribué au club qui obtient le meilleur classement sur 4 coureurs participants aux 10 Km.

La coupe **Entreprise** est attribuée à l'entreprise qui a le plus grand nombre de participants classés sur 5 Km et 10 Km.

SEPI à Pinterville prend en charge les droits d'inscription et le lot pour la catégorie Benjamins : 2007 et 2008.

Challenge René MARC

32ème Edition



INCARVILLE
09 FEVRIER 2020

COURSE SCOLAIRE 1km : 9h00 **Gratuit**

COURSE 3km 9H10 : Jeunes nés en 2007-2008 **Gratuit**

MARCHE 5km 9h30 : Ouverte à tous (sans certificat médical) **3€**

COURSE 5km 9H30 : Toutes personnes nées en
2006 et avant **7€****

COURSE 10km 10H15 : Toutes personnes nées en **VOIR BULLETIN**
2004 et avant **D'INSCRIPTION**

Majoration +4 € si inscription le jour de l'épreuve **

CHALLENGE RENE MARC – TROPHEE DIDIER FONTS
COUPE ENTREPRISE ET RECOMPENSES POUR TOUS

But du Challenge « 4 COMMUNES »

Récompenser la participation en dehors de toute notion de classement.
(Voir règlement au dos de ce bulletin)

Renseignements : Emmanuel BLASQUEZ Tél : 06 65 51 74 91

CHALLENGE « 4 COMMUNES »

Les 4 communes organisatrices du *CHALLENGE* sont :

Hondouville : 26 Janvier 2020 – Incarville : 09 Février 2020
Pinterville : 1^{er} Mai 2020 – Heudebouville : 30 Août 2020

But du *CHALLENGE* :

Récompenser la participation à ces 4 courses en faisant abstraction de toutes notions de classement.

Principe du *CHALLENGE* :

Le lot *CHALLENGE* est attribué à tout coureur participant à 3 de ces 4 courses sur la distance de 10 Km.

Le *CHALLENGE* correspond à un lot d'une valeur au moins égale à la valeur de trois lots souvenirs standard et il sera remis au coureur à l'issue de sa troisième course. Les participants au challenge ne bénéficient pas du lot souvenir de l'organisation.

Modalités du *CHALLENGE* :

Dès le franchissement de la ligne d'arrivée, de ses deux premières courses, le participant au *CHALLENGE* dépose obligatoirement son dossard dans une boîte. En cas de lot *CHALLENGE* avec choix de taille et /ou de couleur, le participant déposera son dossard dans la boîte appropriée à son choix.

Lors du franchissement de la ligne d'arrivée de sa troisième course, le participant est en mesure de percevoir son lot *CHALLENGE*.

Le *CHALLENGE* est nominatif, les trois courses doivent impérativement être courues par le même coureur.

Une liste de confirmation d'enregistrement des participants, sera consultable dans la semaine qui suit la première course, sur le site Internet du challenge 4 communes.

La même liste sera également affichée sur le site des organisations.

Particularités :

Si du fait de l'annulation d'une épreuve (catastrophe naturelle, interdiction Préfectorale...etc.) des coureurs se trouvent dans l'impossibilité mathématique de réaliser leurs 3 courses, le *CHALLENGE* pourra éventuellement être attribué à l'issue de deux courses seulement.

Site Internet : www.challenge4communes.com



NOUVEAUTE : inscriptions en ligne sur le site :
www.challenge4communes.com

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... SEXE: M F

ADRESSE : N°.....Rue.....

Code postal :Ville.....

Adresse Mail :N° Tél :

INDIVIDUEL

CLUB , N° de licence.....*PHOTOCOPIE DE LA LICENCE*

Nom du club :

ASSOCIATION Nom de l'association :

ENTREPRISE Nom de l'entreprise :

Course choisie :

- | | | |
|--------------------------|-------------|---|
| <input type="checkbox"/> | 3 Km | Gratuit * |
| <input type="checkbox"/> | 5 Km marche | 3 € * |
| <input type="checkbox"/> | 5 Km | 7 € + 4€ le jour de la course * |
| <input type="checkbox"/> | 10 Km : | 9 € jusqu'au 07 Février en ligne *
13 € le jour de la course |

* : pour les inscriptions courrier, **jusqu'au 07 FEVRIER**, à retourner à
Mr Emmanuel BLASQUEZ, 3 Impasse du Chemin Vert 27400 Incarville
à l'ordre de : ASLI course à pied.

CERTIFICATS MEDICAUX :

Etre titulaire d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA en cours de validité. (Merci de nous joindre une photocopie de la licence)
Pour les non licenciés : ***joindre le certificat médical papier*** de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de 1 an.
Les mentions **sport ou course à pied et compétition** sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.

Accompagnateur vélo interdit – Ecouteur interdit
Dossard visible sur chaque participant

Signature obligatoire
(+parent si enfant mineur)